

Orléans, vendredi 14 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marie Reynier décorée de la légion d'honneur

Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

Maud Pestel

Chargée de communication et
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Marie Reynier, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, chancelier des universités a été promue au grade d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Madame Claudine Hermann, présidente d'honneur de l'association « Femmes et Sciences » lui a remis l'insigne, jeudi soir lors d'une cérémonie réunissant parents, amis, collaborateurs proches et personnalités s'investissant dans la promotion des Sciences et la promotion de l'égalité des chances.



Marie Reynier



Marie Reynier et Claudine Hermann

Claudine Hermann a été la première femme à avoir été nommée professeure à l'Ecole Polytechnique.

Recteur de l'académie d'Orléans-Tours depuis avril 2011, Marie Reynier, est ingénieure diplômée de l'Ensam, agrégée de mécanique, docteur de l'Université Paris VI UPMC Pierre et Marie Curie.

Maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure de Cachan, elle rejoint le Ministère de la recherche et de la technologie en tant que chargée de mission et collaborateur extérieur pour les questions du bureau d'études du futur.



Professeure des universités, chef du département Génie Mécanique de l'IUT de Ville d'Avray spécialisé dans le domaine aéronautique en 1994 puis directrice de l'IUP Génie des systèmes Industriels en 1997, elle contribue notamment à la construction d'une filière scientifique complète jusqu'au DESS puis DEA à l'université Paris X Nanterre (aujourd'hui Paris Ouest Nanterre).

Ses travaux de recherche concernent le contrôle vibratoire des structures aéronautiques et aérospatiales.

2/2 Elle sera aussi directrice adjointe de l'Ecole Doctorale « Connaissances Culture » alliant philosophes, mathématiciens, chercheurs en sciences de l'éducation, physiciens, ...

Elle est membre du Conseil national des programmes de 1999 à sa dissolution en 2005, sous les présidences successives de Didier Dacunha Castel, puis de Luc Ferry et enfin de Jean Didier Vincent.

Elle est Membre de la commission de recrutement des Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale de 2000 à 2004.

Elle est nommée en septembre 2001, directrice générale du grand établissement Ensam (Ecole nationale Supérieure d'Arts et Métiers, aujourd'hui Arts et Métiers ParisTech). Pendant son mandat de 2001 à 2006, elle met en place le dispositif OPTIM (orientation pour la technologie, l'ingénierie et le management) visant à favoriser l'entrée en écoles d'ingénieurs à des élèves issus de milieux défavorisés, repérés dans des lycées de la couronne parisienne. Ce dispositif initialisé début 2006 y est encore actif. Elle entre à la CPU conférence des présidents d'universités.

En juillet 2006, Marie Reynier est nommée rectrice de l'académie de la Martinique. Le cyclone Dean du 13 août 2007, le tremblement de terre du 29 novembre 2007 de 7,4 de magnitude et les mouvements sociaux généralisés de février 2009 contre la vie chère ont constitué des événements exceptionnels aux conséquences à gérer pour maintenir la continuité du service public.

De retour au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2009, elle dirige le pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche à la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle, avant d'être nommée recteur de l'académie d'Orléans-Tours au conseil des ministres du 13 avril 2011.

La légion d'honneur

La légion d'honneur est la plus haute décoration honorifique française. Elle récompense depuis ses origines les mérites éminents militaires ou civils rendus à la nation.

L'admission et l'avancement dans l'ordre sont prononcés dans la limite de contingents fixés par décret du président de la République pour une période de trois ans. Ces contingents sont répartis entre le président et les différents ministres qui adressent leurs propositions au grand chancelier.

Même si la proportion des femmes dans les promotions civiles de la Légion d'honneur a progressé de manière nette à la fin du XXème siècle (7,8% en 1985, 18% en 2006), elle ne correspondait toujours pas en 2006 à la place réelle que les femmes occupaient dans de nombreux secteurs d'activité.

Il a donc été décidé en 2007 qu'il y aurait égalité de représentation entre hommes et femmes dans chacun des Ordres Nationaux (Légion d'honneur et Ordre National du Mérite) en tenant compte de la proportion de femmes aujourd'hui proposables dans le champ d'activité concerné. La stricte parité est donc désormais appliquée dans les promotions. Depuis 2008, le Conseil de l'Ordre veille à la parité.